

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRURUGAZIONI DI A MANDATURA 2019/2021 DI
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU**

**PROROGATION DE LA MANDATURE 2019/2021 DE
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

L'Assemblea di a Giuventù di a Corsica a été créée par délibération n° 16/158 AC adoptée à l'unanimité lors de la séance publique de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016. Depuis l'installation de sa première mandature en avril 2017, elle incarne la voix institutionnelle de la jeunesse de notre île, qui participe au processus de délibération au moyen d'un organe consultatif à part entière.

Après quelques modifications relatives à son fonctionnement et à sa composition, adoptées par notre assemblée par délibération n° 18/525 AC du 21 décembre 2018, la deuxième mandature a entamé ses travaux en mai 2019.

S'il est à noter qu'une montée en charge s'est opérée, notamment en termes de production d'avis et de rapports, il est indéniable que depuis février 2020, la crise du COVID a fortement entravé la vie de cette institution. Ce fait est d'autant plus impactant qu'il s'agit d'un organe consultatif composé de jeunes ayant un statut de bénévoles et dont le mandat est limité à deux ans. S'il est à noter que durant la phase de confinement les Vice-présidents ont été régulièrement sollicités, principalement en participant à l'ensemble des réunions de la Conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse élargie aux représentants du Conseil exécutif de Corse, du CESEC et donc de l'Assemblea di a Giuventù, il n'en reste pas moins que la grande majorité des conseillers s'est retrouvée éloignée de l'institution.

Il est également envisageable que les échéances territoriales puissent interférer avec l'activité de cette institution ainsi que les conditions de son renouvellement. La campagne électorale risque de réduire l'impact des campagnes de communication incitant les jeunes insulaires à faire acte de candidature, et polariser l'attention sur les enjeux liés à l'assemblée délibérante au détriment de ceux intéressant une assemblée au rôle purement consultatif. Les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif auront de leur côté des difficultés à se consacrer à l'examen des candidatures libres, représentant la moitié de l'effectif. De même, certains jeunes conseillers pourront potentiellement être présents sur les listes territoriales, d'autant moins enclins à assurer leur mandat.

Aussi, je vous propose une prolongation de cette mandature de quelques mois (vraisemblablement au 4^{ème} trimestre 2021), de façon à offrir aux jeunes conseillers le cadre d'action initialement prévu en comblant la perte d'activité due au confinement, tout en extrayant la phase de renouvellement, qui suppose une campagne de plusieurs mois, de la période des élections territoriales.

A cet égard, j'ai souhaité consulter au préalable les présidents de groupe ainsi que M. le Président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion de la réunion de la Conférence des Présidents du 7 janvier 2021, mais également les jeunes conseillers,

directement concernés par cette décision, lors de la séance publique de l'Assemblée di a Juventù du 21 janvier 2021. Cette proposition a reçu un accueil très favorable ayant fait l'unanimité auprès de l'ensemble des personnalités consultées.

J'ajoute qu'une réflexion pourrait être engagée quant à la durée de mandature appropriée, dans la mesure où comme on le voit, son allongement pourrait contribuer à lisser ce genre de problèmes.

Je serais obligé de bien vouloir en délibérer.